



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX MISSIONNAIRES FILS DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE
(CLARÉTINS)**

13 octobre 1979

Chers Missionnaires Fils du Cœur Immaculée de Marie,

Durant la célébration de votre récent Chapitre général vous avez manifesté le désir de rencontrer le Pape pour lui exprimer votre adhésion et obéissance, votre disponibilité apostolique et votre pleine ouverture aux directives qu'il désirera vous donner. Je vous adresse avant tout mes remerciements pour cette attitude si digne de religieux, de missionnaires, de fils de Celle qui est la Mère du Christ et de l'Église.

Avec ce Chapitre à peine conclu prend fin le processus de renouvellement et d'adaptation, commencé durant le Chapitre spécial de 1967 et continué dans celui de 1973. Vous avez réussi à mener à bon terme ce renouvellement sous la motion du Saint-Esprit et la direction de l'Église, suivant en ceci l'exemple de votre fondateur, Saint Antoine Marie Claret qui renouvela les premières Constitutions par déférence toute spéciale aux observations du Saint-Siège (Histoire CMF, Madrid 1967, volume I, p. 232).

La tâche de renouvellement des Constitutions n'a pas été sans difficultés parce qu'il s'agissait d'une part de sauvegarder la fidélité à l'inspiration authentique du Fondateur, à ses objectifs, à son esprit et à l'authentique et pure tradition de l'Institut et, d'autre part de répondre aux exigences actuelles de l'Église devant un monde en voie de transformation accélérée.

La révision du texte constitutionnel vous a forcés d'approfondir votre charisme et vous avez acquis plus clairement conscience de votre identité dans l'Église et de vos possibilités d'insertion dans l'édification du Royaume du Christ, selon votre mission spécifique.

Vous êtes une congrégation missionnaire, une congrégation d'évangélistes. C'est pourquoi vous devez faire de l'évangélisation la raison d'être de votre Institut. Une évangélisation menée

toujours sous la conduite de l'Église : une évangélisation universelle à "tous les habitants du monde" (Constitution 1857, n. 2) ; une évangélisation qui tienne bien compte des besoins d'aujourd'hui et leur donne des réponses évangéliques ; une évangélisation qui utilise les moyens les plus appropriés ; une évangélisation qui rende témoignage par un style de vie véritablement religieux ; une évangélisation précédée et accompagnée de la prière ; animée de l'amour envers le Christ et les hommes, réalisée sous la protection de Celle qui est l'Étoile des évangélisateurs.

Chers fils, rappelez-vous toujours que Jésus doit être manifesté par votre intermédiaire aux fidèles et aux infidèles. Pour le faire de manière adéquate, suivez-le et imitez-le chaque fois de plus près, dans la manière de vivre, dans l'action et dans les peines, cherchant toujours et uniquement la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes. Avec votre saint Fondateur, cultivez dans la prière une spéciale amitié apostolique avec Jésus-Christ afin de pouvoir offrir au monde la Parole qui s'intériorise dans l'intimité silencieuse.

Dans votre mission évangélisatrice suivez les directives contenues dans *Evangelii nuntiandi*, la *Charta Magna* de l'évangélisation de mon prédécesseur le Pape Paul VI. Et comme le front de votre apostolat est si vaste et si diversifié, tenez compte des nécessités locales et des directives de la Hiérarchie au sein des Églises particulières.

Finalement, comme votre Fondateur, attendez de la Vierge Marie qu'elle ranime dans la forge de sa charité la flamme de votre zèle. Que ce soit l'esprit de votre Mère qui parle en vous afin qu'annonçant dignement et fructueusement l'Évangile vous vous appeliez et soyez véritablement ses fils.

Avec ces vœux et ces espérances je vous encourage à poursuivre votre joie et je vous donne à vous tous et à tous les membres de votre Congrégation mon affectueuse bénédiction.

© Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana